



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bovins

Question écrite n° 42872

Texte de la question

Mme Nicole Catala appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur un paradoxe ne de la crise de la viande bovine : celle-ci se traduit par une forte baisse des cours à la production sans repercussion sur les prix à la consommation. Au contraire, on constate parfois des augmentations de prix, dont les principales victimes sont les consommateurs mais aussi les artisans bouchers. Elle lui demande de bien vouloir lui préciser les raisons de cette situation, les mesures qu'il entend prendre pour mettre un terme à ce déséquilibre et les dispositions envisagées par le Gouvernement pour aider les artisans bouchers à faire face à leurs difficultés actuelles.

Texte de la réponse

L'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) a été chargé en août 1996 de mener une étude sur la formation des prix dans la filière viande bovine. Dans ses conclusions, l'OFCE note le déséquilibre entre l'offre et la demande, à l'origine de la baisse des cours à la production. L'OFCE constate par ailleurs que l'écart entre le prix à la production et le prix de vente au consommateur s'accroît depuis quelques années. Cette évolution s'explique d'abord par l'augmentation de la marge des opérateurs, afin de couvrir les coûts fixes. L'OFCE a aussi identifié plusieurs autres facteurs : les reticences des intermédiaires à repercuter une baisse des prix à production sur leurs prix de vente ; l'existence dans l'esprit du consommateur d'un lien entre prix et qualité, qui conduit à une faible repercussion d'une baisse des prix sur la consommation ; l'évolution des préférences alimentaires, avec un déplacement des choix vers les produits les plus chers et une désaffection des produits de base. S'il convient de se garder de toute approche simpliste, deux lignes d'action peuvent être privilégiées face à cette situation : la nécessaire organisation des producteurs et des filières pour maîtriser la production, l'amélioration de l'information du consommateur et le développement des démarches de qualité. Ces deux principes trouveront leur traduction dans la loi d'orientation pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt actuellement en préparation.

Données clés

Auteur : [Mme Catala Nicole](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42872

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 1996, page 4877

Réponse publiée le : 17 mars 1997, page 1330